

ANNEXE III

ANNEXE III DU PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PÉDICURE-PODOLOGUE

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État de pédicure-podologue vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé réalisant notamment des soins de première intention, relatifs aux pathologies et aux manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme ou relever de la recherche (1).

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des pédicures-podologues a pour objet la professionnalisation du parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements dans le domaine de la pédicurie-podologie.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation en relation avec la santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe interprofessionnelle ou de faire appel à la personne la plus compétente.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose dans le cadre des valeurs humanistes qui s'attachent à la prise en charge du patient et au respect de la personne.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre les décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction, en respectant les règles de la déontologie et dans le respect des droits du patient.

Il développe sa capacité critique et de questionnement, et exerce au raisonnement clinique et à la réflexion critique, le professionnel formé est compétent, capable d'intégrer rapidement de nouveaux savoirs, sait s'adapter à des situations variées et faire évoluer sa pratique.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de pédicure-podologue.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire dans des situations de soins dans le domaine de la pédicurie-podologie. Il s'appuie sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de « situations » et d'une « pratique clinique » donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'analyse et à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs, acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Des unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée dans la maquette de formation en annexe du décret n° ... du ...

Lors de la formation clinique, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science et sont actualisés. Ils font une large place à l'enseignement des sciences et des techniques dans le domaine de la pédicurie-podologie.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation qui permet aux étudiants de comprendre le lien entre savoirs et actions. Il permet à l'étudiant d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences.

(1) Référentiel d'activités.

La posture réflexive est une activité métacognitive réalisée à partir de l'action et sur l'action. Elle amène l'étudiant, par l'usage d'une démarche d'explicitation de situations professionnelles simples ou complexes, à prendre conscience de la démarche qu'il a mise en œuvre et des savoirs acquis et transposables qu'il a mobilisés.

L'étudiant est installé dans cette posture par un travail personnel guidé dans le cadre des travaux dirigés, dont les travaux pratiques, particulièrement au cours des unités d'intégration et de la formation clinique. Dans ce cadre, il revient sur ses acquis, sur les processus et les stratégies qu'il a utilisés en situation et il en dégage les principes transposables.

Ainsi, il nomme, explicite et valorise les principes de son action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc., tout ce qui contribue à fixer ses savoirs et à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des personnes et des situations vécues par ces personnes. L'étudiant passe progressivement à une posture d'acteur, voire d'auteur dans l'élaboration de ses compétences.

Le formateur met en place des stratégies d'enseignement qui accompagnent l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve les moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité d'analyse, de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement. Il aide à l'acquisition d'une démarche de soin et d'intervention en pédicurie-podologie. Il sollicite l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Pour la validation des unités d'enseignement (UE), une démarche de liaison entre les différents savoirs acquis est favorisée.

La validation des unités d'intégration (UI) repose sur :

- l'utilisation des différents savoirs acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces savoirs et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des périodes de formation clinique repose sur la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre :

- des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation.

Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation virtuelle ou en référence à une situation concrète.

- des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.

Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation réelle, c'est-à-dire dans le cadre de la prise en charge de patients.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base d'un face-à-face pédagogique et d'un temps de travail personnel de l'étudiant dont les modalités d'organisation sont définies dans le projet pédagogique de l'institut de formation.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être rendus obligatoires en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	COURS magistraux (CM)	TRAVAUX dirigés (TD)	CM + TD	TRAVAIL personnel (TP)	FORMATION clinique (stages)	CHARGE de travail globale (CM + TD + TP + formation clinique)
S1	235	170	405	375	120	900
S2	190	220	410	340	150	900
S3	170	168	338	352	210	900

SEMESTRES	COURS magistraux (CM)	TRAVAUX dirigés (TD)	CM + TD	TRAVAIL personnel (TP)	FORMATION clinique (stages)	CHARGE de travail globale (CM + TD + TP + formation clinique)
S4	175	215	390	300	210	900
S5	185	150	335	325	240	900
S6	30	120	150	510	240	900
Total	985	1 043	2 028	2 202	1 170	5 400

CM = cours magistral ; TD = travail dirigé en groupe ; TP = travail personnel.

4. Organisation de la formation théorique et pratique

- Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) qui sont de quatre types :
- des unités d'enseignement de savoirs dits « contributifs » aux savoirs dans le domaine de la pédicurie-podologie ;
 - des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences dans le domaine de la pédicurie-podologie ;
 - des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation d'intervention en pédicurie-podologie ;
 - des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques des unités d'enseignement en annexe V du présent arrêté. Ces documents sont mis à disposition des enseignants et des étudiants.

4.1. Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) dont des travaux pratiques, de travaux personnels guidés (TPG), et s'appuient sur le travail personnel (TP) de l'étudiant.

Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est théorique, donnés par un enseignant dans une salle de cours ou dans un amphithéâtre.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum vingt-cinq étudiants afin de favoriser une individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives au plus près des besoins des étudiants.

Ces cours servent à compléter, illustrer, approfondir un cours magistral en apportant des explicitations théoriques ou pratiques. Ils permettent d'appliquer les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles.

Ils permettent également par une démarche d'explicitation de situations professionnelles rencontrées au cours de la formation clinique à prendre conscience de la démarche qu'il a mise en œuvre et des savoirs acquis et transposables qu'il a mobilisés.

Ces séances peuvent ainsi consister en la réalisation d'exposés, d'exercices, de travaux divers. Elles conduisent à mobiliser des connaissances sur les interventions en pédicurie-podologie.

Certains travaux pratiques, certaines recherches, études, conduites de projets ou actions pédagogiques peuvent nécessiter des groupes plus ou moins importants.

Les travaux personnels guidés (TPG) permettent d'accompagner les étudiants dans la réalisation de travaux personnels en vue d'une mobilisation des savoirs et dans le cadre d'un projet pédagogique établi et contrôlé par le formateur.

Ce sont des temps de travail au cours desquels les étudiants effectuent les apprentissages des savoirs théorico-cliniques, réalisent des recherches documentaires ou études, préparent des exposés, des écrits (rapports, notes de synthèse, mémoire de fin d'études, etc.), élaborent des projets et en assurent la présentation.

Ils travaillent sous la direction et le contrôle du formateur qui vérifie si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou s'ils ont besoin d'un encadrement de proximité. Ils bénéficient ainsi d'entretiens de suivi pédagogique.

Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en pédicurie-podologie. Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

Dans chaque semestre est placée une unité d'intégration (UI) en relation avec une ou plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou antérieurs. Les savoirs évalués dans le cadre de l'unité d'intégration (UI) sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les unités d'intégration doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances et d'expériences. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions.

La validation de l'unité d'intégration se distingue de la validation de la ou des compétence(s) ou des unités d'enseignement qui y sont rattachées. Cette validation n'entraîne donc pas la validation automatique de la totalité de la ou des compétences en lien avec cette unité. Les compétences ne seront acquises qu'après validation de l'ensemble des unités d'enseignement de chaque compétence et des éléments acquis en formation clinique.

Les situations d'apprentissage sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations « apprenantes » sont utilisées comme moyens pédagogiques ; elles sont analysées avec l'aide de ces professionnels expérimentés.

Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations, en s'appuyant sur la littérature professionnelle et sur les interactions avec des condisciples, formateurs, professionnels. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions ; ils travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions dans une logique de « contextualisation et décontextualisation ». Dans ce cadre, l'autoanalyse et l'autoévaluation sont favorisées.

Les réalités professionnelles sont analysées selon la forme pédagogique appropriée. Une large place est faite à l'étude et la construction des représentations socioculturelles et professionnelles, à l'analyse des conflits sociocognitifs. La médiation du formateur, les travaux entre pairs et l'évaluation formative participent à cette construction.

Des liens sont établis entre les structures d'accueil pour la formation clinique et l'institut de formation permettant de coélaborer les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement.

4.2. Domaines et unités d'enseignement

Le référentiel de formation du diplôme d'État de pédicurie-podologue est constitué de six domaines de formation composés de cinquante-neuf unités d'enseignement. Il permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des dix compétences du référentiel.

Les six domaines sont :

- 1 : sciences physiques, médicales et biologiques.
- 2 : sciences humaines, sociales, droit et gestion.
- 3 : sciences et fondements de la pédicurie-podologie.
- 4 : pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie.
- 5 : méthodes et outils de travail.
- 6 : intégration des savoirs et développement professionnel du pédicurie-podologue.

Liaison entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1 :

« Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie » :

UE 1.1 S1 : physique et biomécanique fondamentales et appliquées.

UE 1.2 S1 : biologie fondamentale.

UE 1.3 S1 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.

UE 1.4 S2 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.

UE 1.6 S2 : anatomie et physiologie du système neuromusculaire.

UE 1.10 S1 : anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire.

UE 1.13 S1 : anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien.

UE 1.15 S2 : pharmacologie et thérapeutiques 1.

UE 2.1 S2 : psychologie.

UE 3.3 S2 : méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie.

UE 4.2 S1 : techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie.

UE 4.3 S2 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.

UE 4.11 S2 : traitements par pansements et contentions.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2 :

« Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie » :

UE 1.5 S3 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.

UE 1.16 S3 : pharmacologie et thérapeutiques 2.

UE 3.2 S2 : introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie du diagnostic en pédicurie-podologie.

UE 3.4 S3 : concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie.

UE 3.6 S3 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.

UE 3.7 S3 : projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie.

UE 4.1 S3 : explorations fonctionnelles, techniques de laboratoire et imagerie.

UE 4.4 S3 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.

UE 4.7 S2 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3 :

« Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie » :

UE 1.17 S1 : Infectiologie et hygiène.

UE 2.6 S1 : éthique, déontologie et introduction à la législation.

UE 3.1 S1 : modèles et fondements de la pédicurie-podologie.

UE 3.5 S1 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.

UE 4.5 S1 : le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie.

UE 4.6 S1 : introduction à la fabrication des orthèses plantaires.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4 :

« Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique » :

UE 1.7 S3 : pathologies du système locomoteur.

UE 1.8 S4 : pathologies du système locomoteur.

UE 1.11 S4 : anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire.

UE 1.12 S4 : pathologies du système neuro-musculaire.

UE 4.8 S4 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.

UE 4.9 S4 : le soin par orthèse plantaire : conception, réalisation et évaluation.

UE 4.10 S4 : le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5 :

« Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention » :

UE 2.1 S2 : psychologie.

UE 3.8 S4 : la prescription en pédicurie-podologie.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6 :

« Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle » :

UE 2.1 S6 : psychologie.

UE 2.2 S5 : sociologie, anthropologie.

UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité UE optionnelle.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7 :

« Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques » :

UE 5.2 S1 : technologies de l'information et de la communication.

UE 5.3 S S4 : initiation à la démarche de recherche, niveau 1.

UE 5.4 S5 : initiation à la démarche de recherche, niveau 2.

UE 5.5 S1 à S6 : anglais professionnel.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8 :

« Gérer une structure et ses ressources » :

UE 2.7 S5 : législation professionnelle, sociale et droit du travail.

UE 2.8 S5 : gestion professionnelle.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9 :

« Coopérer avec d'autres professionnels » :

UE 1.9 S5 : pathologies du système locomoteur.

UE 1.14 S5 : vieillissement et impact sur l'ensemble des systèmes.

UE 2.4 S S5 : santé publique, économie de la santé.

UE 4.12 S5 : calcéologie.

UE 4.13 S5 : éducation à la santé, prévention, éducation thérapeutique.

UE 4.14 S5 : formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10 :

« Informer et former des professionnels et des personnes en formation » :

UE 2.4 S4 : pédagogie.

Dans chacun des semestres une unité d'intégration (UI) concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

Au semestre 1 : UI 6.1 S1 – mise en œuvre des activités thérapeutiques (compétence 3).

Au semestre 2 : UI 6.2 S2 – évaluation de situation (compétence 1).

Au semestre 3 : UI 6.3 S3 – conception de projet thérapeutique (compétence 2).

Au semestre 4 : UI 6.4 S4 – information, formation, conseil, éducation, prévention et conduite de relation (compétences S4,5 et 10).

Au semestre 5 : UI 6.5 S5 – gestion des ressources et coopération avec les autres professionnels (compétences 8 et 9).

Au semestre 6 : UI 6.6 S6 – évaluation de la pratique professionnelle et recherche (compétences 6 et 7).

À ces unités d'enseignement, s'ajoute une unité optionnelle (UE 6.7). Celle-ci se déroule au cours du dernier semestre (S6) : elle permet d'approfondir un domaine d'exercice de la pédicurie-podologie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

5. Organisation de la formation clinique en structure d'accueil (stage)

Modalités pédagogiques

L'enseignement clinique des pédicures-podologues s'effectue au cours de périodes de formation clinique dans des milieux professionnels en lien avec les besoins de santé et la demande sociale. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de formation clinique, l'étudiant se trouve confronté à la pratique clinique de la pédicurie-podologie auprès de patients. Il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent l'étudiant et par le formateur dans les rencontres avant et après les périodes de formation clinique des étudiants. Une régulation intermédiaire pourra être réalisée pendant ces périodes. Des analyses de pratique seront effectuées en lien avec les unités d'enseignement et d'intégration.

Ainsi, les structures d'accueil de formation clinique sont des lieux de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par la voie de l'observation, de la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la pédicurie-podologie, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

L'analyse de la pratique, par la réflexion et le questionnement, est accompagnée par le tuteur et un formateur. Ces derniers s'appuient sur les critères d'évaluation des compétences renseignés dans le portfolio. L'analyse de la pratique contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence en pédicurie-podologie.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de formation clinique

Les objectifs de formation clinique tiennent compte des ressources des structures d'accueil, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

La formation clinique doit permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et d'adopter la distance professionnelle appropriée ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- de manière générale, dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation du diplôme d'État de pédicure-podologue ainsi que dans le projet pédagogique de l'institut.

Ce cadre général est connu des personnes qui guident les étudiants.

- de manière personnalisée, dans le portfolio que l'étudiant présente dès le premier jour dans la structure d'accueil et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé de la formation clinique.

Les objectifs de formation clinique sont négociés avec le tuteur de la structure d'accueil à partir de ses ressources et validés avec le formateur référent de formation clinique. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.

La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Il est signataire de la convention de stage (pour la formation clinique).

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention.

Il désigne :

- le tuteur de formation clinique, sur proposition du formateur référent de formation clinique, en lien avec le directeur de l'établissement ;
- le formateur référent de formation clinique de l'institut.

Le tuteur de formation clinique est un pédicure-podologue. Dans le cadre d'objectifs pédagogiques spécifiques validés par l'institut de formation, un autre professionnel peut être désigné pour assurer cette fonction.

Le tuteur de formation clinique :

- accueille et intègre l'étudiant :
 - il apporte toutes les informations pratiques sur la structure d'accueil et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant ;
 - il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration ;
 - il permet à l'étudiant de se positionner dans la structure d'accueil ;
- assure le suivi et la formation de l'étudiant :
 - il organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
 - il assure l'accompagnement pédagogique ;
 - il questionne, explique, montre, supervise et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
 - il informe sur les recommandations de bonnes pratiques et sur ce qui doit être amélioré ;
 - il explique les risques : réglementation, sécurité ;
- guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers ;
- participe à l'évaluation des compétences acquises :
 - il identifie les points forts et les points faibles ;
 - il aide l'étudiant à s'autoévaluer ;
 - il donne des objectifs de progression ;
- communique avec le formateur référent de formation clinique afin de suivre le parcours de l'étudiant ;
- régule les difficultés éventuelles ;
- assure la coordination avec le responsable d'unité ou de service dans la structure d'accueil.

Le formateur référent de formation clinique de l'IFPP

Il est chargé du suivi de l'étudiant et il est identifié par ce dernier.

Il effectue ses missions sous la responsabilité du directeur de l'institut.

- le formateur référent est en lien avec les structures d'accueil en ce qui concerne l'organisation générale de la formation clinique ;
- il est également en liaison régulière avec le tuteur de formation clinique afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser ;
- il a accès aux structures d'accueil pour la formation clinique ;
- il accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, dont le portfolio ;
- il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant ;
- il coordonne et peut participer à l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'autoévaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio ;
- il régule les difficultés éventuelles.

Le formateur référent de formation clinique peut également exercer les fonctions de tuteur de formation clinique.

Durée et répartition de la formation clinique (stages)

La formation clinique a une durée totale de 39 semaines soit 1 170 heures réparties sur les trois années de formation.

Première année :

Semestre 1 : 4 semaines.

Semestre 2 : 5 semaines.

Deuxième année :

Semestre 3 : 7 semaines.

Semestre 4 : 7 semaines.

Troisième année :

Semestre 5 : 8 semaines.

Semestre 6 : 8 semaine.

Ces périodes de formation clinique peuvent être fractionnées.

Durée et répartition de la formation

Pour rappel, la formation est de 120 semaines selon le schéma suivant :

SEMESTRES	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
Périodes	Septembre/janvier	Février/juillet	Septembre/janvier	Février/juillet	Septembre/janvier	Février/juillet
Durée de formation	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines	20 semaines
Cours	16 semaines	15 semaines	13 semaines	13 semaines	12 semaines	12 semaines

Parcours de l'étudiant en formation clinique

Le parcours de formation clinique comporte des périodes qui seront d'observation et/ou d'intervention.

Le parcours de formation clinique des étudiants comporte :

- des temps, à la clinique de l'institut ;
- d'autres temps :
 - hospitalier ;
 - extrahospitalier ;
 - en cabinet libéral.

Il existe une complémentarité entre ces lieux de formation clinique. Le parcours de formation clinique de chaque étudiant comprend au minimum 8 semaines en dehors de la clinique de l'institut. Sur ces 8 semaines, au maximum 2 semaines sont effectuées en cabinet libéral.

Un crédit européen de formation correspond à 30 heures de formation clinique. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, les étudiants peuvent se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Ces aménagements donnent lieu à traçabilité.

Dans le cadre du suivi pédagogique en formation clinique, le formateur référent de formation clinique de l'IFPP peut organiser, en lien avec l'équipe pédagogique et le tuteur de la structure d'accueil, des regroupements d'étudiants en vue de réaliser en commun des analyses de la pratique professionnelle.

Qualification des structures d'accueil pour la formation clinique

Les structures d'accueil pour la formation clinique sont choisies parmi celles qui sont reconnues qualifiantes par l'institut de formation. Cette reconnaissance s'effectue sur la base des conditions ci-dessous :

- l'expérience professionnelle du tuteur est de trois années minimum ;
- les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;
- il existe une charte d'encadrement et un livret d'accueil de l'étudiant ;
- il existe une offre de formation formalisée à l'attention des étudiants.

Elles accueillent un ou plusieurs étudiants en fonction du nombre de tuteurs et de leur capacité d'accueil.

La charte d'encadrement

Une charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

Le livret d'accueil et d'encadrement

Un livret d'accueil spécifique à chaque structure d'accueil pour la formation clinique est mis à disposition de l'étudiant. Celui-ci comporte notamment :

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la structure d'accueil pour la formation clinique (type de service ou unité, population accueillie) ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans la structure d'accueil ;
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation ;

- les règles d'organisation dans la structure d'accueil : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

L'établissement d'une « convention de stage » pour la formation clinique

Une convention tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans la structure de la structure d'accueil pour une période donnée et les engagements de chaque partie. Elle comprend la durée de la formation clinique et détermine les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation et par les étudiants.

Dans certains cas, cette convention peut être établie annuellement par établissement et comporter des avenants pour chacune des périodes de la formation clinique.

Le portfolio de l'étudiant

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation clinique de l'étudiant et à la capitalisation des éléments de compétences au cours de la formation clinique.

Il permet de mesurer la progression de l'étudiant.

Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des interventions en pédicurie-podologie.

Pour le tuteur et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. Il fait le lien entre les temps de formation en institut et les temps de formation clinique en structures d'accueil.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation ;
- permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de formation clinique de coordonner leurs interventions ;
- positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en termes de niveau de fin de formation.

Le portfolio comporte deux types de documents

1. Des fiches à remplir avant et après chaque période de formation clinique.

Ces fiches permettent d'apprécier les acquis et la progression de l'étudiant et de fixer des objectifs d'amélioration ou d'apprentissage. Elles comportent :

- des éléments sur le cursus de formation suivi par l'étudiant en amont de la période spécifique de formation clinique ;
- une feuille de bilan de la formation clinique remplie par le tuteur à la fin de chaque période de formation clinique remise à l'institut de formation.

2. Des grilles d'évaluation des compétences à remplir pour chaque périodes de formation clinique conjointement par l'étudiant et le tuteur en fonction des acquisitions ainsi qu'une grille de synthèse renseignée par le formateur référent de formation clinique de l'institut de formation.

Chaque semestre, le formateur référent de formation clinique fait le bilan des acquisitions avec l'étudiant. Il le conseille et le guide pour la suite de son parcours de formation clinique. Il peut être amené à modifier ce dernier au vu des éléments contenus dans le portfolio.

Les éléments contenus dans le portfolio contribuent à l'établissement du bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation, l'objectif étant la validation de l'ensemble des compétences pour l'obtention du diplôme d'État.

6. Attribution des crédits de formation

Le référentiel donne lieu à l'attribution de crédits de formation conformément au système européen de transferts de crédits, « European Credits Transfert System » (ECTS). Le principe qui préside à cette affectation des crédits est de 30 crédits par semestre de formation.

Le diplôme d'État de pédicure-podologue sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation, y compris le travail personnel de l'étudiant. La charge de travail est évaluée pour un crédit à 30 heures de travail pour les enseignements théoriques et pratiques et pour la formation clinique.

La méthodologie proposée par le système européen ECTS donne les instruments appropriés pour établir la transparence et la lisibilité, et pour faciliter la reconnaissance académique. Cette reconnaissance favorise la mobilité étudiante et professionnelle.

Répartition des 180 crédits de formation

Les crédits de formation sont distribués dans les domaines suivants :

Sciences physiques, médicales et biologiques	28 ECTS
Sciences humaines, sociales, droit et gestion	11 ECTS
Science et fondements de la pédicurie-podologie	16 ECTS
Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie	29 ECTS
Méthodes et outils de travail	16 ECTS
Formation clinique (stages)	39 ECTS
Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	37 ECTS
Unité optionnelle	4 ECTS
Total	180 ECTS

Ils sont répartis entre :

1. L'enseignement théorique et pratique : (141 ECTS)

- savoirs contributifs : 39 ECTS ;
- savoirs professionnels : 45 ECTS ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle : 37 ECTS ;
- UE transversales (méthodes de travail) : 16 ECTS ;
- unité optionnelle : 4 ECTS.

2. L'enseignement de formation clinique (39 ECTS)

- semestre 1 : 4 ECTS ;
- semestre 2 : 5 ECTS ;
- semestre 3 : 7 ECTS ;
- semestre 4 : 7 ECTS ;
- semestre 5 : 8 ECTS ;
- semestre 6 : 8 ECTS.